

RAPPORT D'INFORMATION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION

En conclusion des travaux de la mission d'information relative au marché de l'art
PRÉSENTÉ PAR M. STÉPHANE TRAVERT

Présentation synthétique du rapport

Le marché de l'art enrichit le patrimoine national. Les œuvres sont par nature unique, et les acteurs sont divers et variés.

La mission d'information a conduit un travail de grande ampleur, nourri de très nombreuses auditions et rencontres. Elle étudie tous les aspects et enjeux d'un secteur rarement abordé par la représentation nationale, alors qu'il joue un rôle clé dans la vitalité de la création des arts visuels et le rayonnement artistique de notre pays.

Les enjeux ne sont pas seulement culturels, ils sont aussi économiques : développer le marché de l'art, c'est favoriser la localisation d'emplois dans notre pays. La culture à aujourd'hui un poids social et financier sans précédent : 3.2% du PIB mondial et environ 670 000 emplois selon le rapport de l'inspection générale des finances et des affaires culturelles de 2013.

Le marché de l'art est devenu une question géopolitique alors que trois grandes nations – les Etats-Unis, l'Angleterre et la Chine – sont en compétition avec la France.

Le marché de l'art français résiste au déclin.

La France a dominé le marché de l'art jusque dans les années 1960, avant d'amorcer un recul. Le déclin (notamment de la place parisienne) est en voie d'être stoppé. Elle redevient une place attractive du rayonnement culturel, nourrie par plusieurs manifestations de grande ampleur et de notoriété internationale, comme la FIAC, le Salon du Dessin, ou encore Paris Photo.

Une nouvelle génération d'artistes émerge sur le marché international. Les évolutions des écoles d'arts sont propices à la consolidation du marché, notamment contemporain – qui est dorénavant le plus porteur.

Au fil des années, le marché de l'art français s'est spécialisé dans l'art moderne et les arts d'Asie, d'Afrique et d'Océanie. Elle excelle dans le domaine de collection, de livres manuscrits, de mobilier, d'arts décoratifs, de dessins – Paris en est la capitale mondiale – de photo – la France est le leader européen – et enfin du design.

Les propositions de la mission pour consolider le marché de l'art

Une fiscalité plus juste et mieux adaptée.

- L'ISF : il conviendrait d'exonérer temporairement de l'ISF le produit de la vente d'œuvres et d'objets d'art, à condition que ces biens soient vendus en France et que le produit de leur vente soit réemployé dans l'acquisition d'œuvres ou d'objets d'art dans un délai de deux ans à compter de la vente.
- Limiter les pertes qu'accusent les places françaises et européennes au bénéfice des États-Unis en différenciant le taux de la taxe forfaitaire sur la vente ou l'exportation des œuvres et objets d'art.
- Adapter notre fiscalité, afin qu'elle facilite et encourage la constitution de collections et la pratique du mécénat d'entreprise.

Poursuivre la modernisation impulsée par les lois de 2000, 2011 et 2015.

- Adapter la formation des commissaires-priseurs aux enjeux commerciaux et aux exigences de maîtrise des techniques de gestion, de communication et de marketing. C'est aussi l'exploitation de toutes les potentialités des nouvelles technologies.
- Repenser la composition du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (CVV), de façon à donner plus de poids aux professionnels du marché de l'art.
- Mieux valoriser le statut des experts français du marché de l'art.
- Assurer un meilleur soutien aux divers événements par les pouvoirs publics.
- Mettre en place une forte hausse des crédits des institutions muséales.

Consolider la scène nationale pour conquérir le marché mondial.

- En assurant une meilleure visibilité aux artistes français.
- En accompagnant le développement économique des galeries des premier et second marchés.
- En créant un contexte plus favorable à la collection d'œuvres d'art.
- En créant, au sein du ministère de la Culture et de la communication, une instance de dialogue réunissant tous les acteurs du marché de l'art en France – publics comme privés – afin qu'ils concentrent leur événements.

La belle idée de « permettre l'émergence d'une nouvelle génération de collectionneurs par l'éducation artistique » se met en œuvre. Les moyens dévolus à l'éducation artistique et culturelle (EAC) ont été doublés par le Gouvernement depuis 2012.

Le marché de l'art français est donc un enjeu majeur.

Un large consensus a été trouvé sur ces propositions.

L'importance des leviers fiscaux et réglementaires, voire législatifs ont été soulignés. L'atout constitué par la coopération entre le monde privé et le monde public est majeur.

Les diverses propositions présentées de façon non exhaustives sont prometteuses et offre de belles perspectives.